

Signature de la convention SDIRVE 35

Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35), représentant des collectivités d'Ille-et-Vilaine, est impliqué depuis 2015 dans le développement de la mobilité électrique. Un point presse s'est tenu lors du Congrès des Maires afin de signer la convention du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicule Électrique en partenariat avec Enedis et Cerema.

Un réseau unique

Après un développement de 90 bornes entre 2015 et 2016, le Syndicat a intégré les bornes de la Métropole de Rennes, dans le cadre de son transfert de compétences acté début 2019. Le SDE35 complète actuellement son offre et atteindra l'installation de 118 bornes d'ici janvier 2022 afin de renforcer les zones en tension et prolonger le maillage des territoires.

Doté d'une offre diversifiée entre des bornes normales-accélérées en cœur de bourg et de bornes rapides le long des grands axes de communication, le SDE35 assure au quotidien l'exploitation et la maintenance de ce parc de bornes.

Avec plus de 1200 abonnés, le SDE35 a créé avec ses homologues des Côtes-d'Armor et du Finistère, un réseau unifié de bornes dénommé Ouestcharge, aujourd'hui élargit à 4 autres SDE des Pays de la Loire (SYDELA (Loire-Atlantique) –SIEM (Maine et Loire) - TE53 (Mayenne) – Sydev (Vendée).

Ce réseau permet notamment aux usagers d'avoir une tarification unifiée à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire.



Un schéma départemental

Le Syndicat travaille en partenariat avec Enedis et le Cerema sur un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicule Électrique (SDIRVE) à l'échelle départementale.

Ce projet vise à programmer sur le moyen et long terme le déploiement partagé, concerté et harmonieux des bornes de recharge ouvertes au public.

Ce projet doit permettre de jouer la complémentarité entre l'offre privée et publique en matière d'infrastructures de recharge et d'éviter tout effet négatif sur le réseau de distribution d'électricité.

Par ce partenariat Enedis s'engage à partager un état des lieux du développement de la mobilité et des IRVE ouvertes au public, évaluer la consommation des charges de VE sur le territoire et répondre aux éventuels besoins de partage de données électriques. Enedis réalisera en outre des analyses d'impact afin d'optimiser la localisation des bornes.

Enedis mettra également à disposition la solution expérimentale CAPTEN de visualisation des capacités du réseau pour intégrer de manière harmonieuse les bornes.

Le Cerema apportera une expertise dans le domaine des mobilités et des politiques publiques territoriales. Son appui technique et méthodologique vise à aboutir à la rédaction d'un schéma directeur partagé, décliné de façon opérationnelle par les opérateurs privés.